

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. J.P. GILLOT - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme THYBAULT

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Garage municipal - Plan de Déplacement des Employés - Acquisition de vélos - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre : approbation de la convention - Lancement de la consultation au nom du groupement de commandes - Signature du marché

Madame Popard, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon met en oeuvre une ambitieuse politique de déplacements alternatifs à la voiture, en facilitant la circulation des piétons et des cyclistes et la réhabilitation de l'espace en leur faveur.

Dans ce cadre, elle a engagé, en 2006, une démarche de Plan de Déplacement pour ses Employés (PDE) qui rend nécessaire l'acquisition de vélos.

Dans un souci de cohérence d'achat, d'entretien unique et de mutualisation des besoins, la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre ont souhaité créer un groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention constitutive de ce groupement, de désigner la Ville comme coordonnateur de ce dernier, ainsi que de décider le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché à bon de commandes, avec une quantité minimum de cent cinquante vélos et une quantité maximum de trois cents vélos.

Cette convention expirera le 31 décembre 2008.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération globale est estimée pour 2007 à 75 000 € TTC, dont 50 000 € TTC pour la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la création d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre, pour l'acquisition de vélos ;
- 2 - décider de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement ;
- 3 - approuver le projet de convention constitutive du groupement, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer la convention définitive.
- 4 - m'autoriser à lancer la procédure au nom du groupement de commandes ;
- 6 - dire que le montant des acquisitions sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets 2007 de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 11/10/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

1 OCT. 2007



**CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 8 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
DU 1^{er} AOUT 2006**

ACQUISITION DE VELOS

Il est constitué entre la Ville de Dijon, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics du 1^{er} août 2006.

La présente convention a pour objet de définir l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement.

ARTICLE 1 – OBJET

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre l'acquisition de vélos à destination du personnel de la Ville, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre.

Chaque membre du groupement décide d'être partie prenante dans la consultation. La constitution d'un groupement de commandes est nécessaire.

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le coordonnateur lancera la consultation dans le cadre de la procédure de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée) au nom des membres du groupement.

Chaque membre du groupement conclura un marché avec le prestataire retenu à hauteur de ses propres besoins.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT

2.1. Désignation et rôle du coordonnateur

La Ville de Dijon est le coordonnateur du groupement. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble des procédures, dans le respect des règles du code des marchés publics.

2.2. Représentation des membres du groupement

Les membres du groupement valideront chaque étape de la procédure de passation du marché.

Les représentants des membres du groupement seront associés au suivi de l'ensemble des étapes de la procédure. L'attribution du marché sera effectuée par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La mission de lancement de la procédure confiée au coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les frais de consultation seront pris en charge par la Ville de Dijon.

ARTICLE 4 – DUREE DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué à partir de la date de signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2008.

Le Maire de Dijon
Pour le Maire,
le Premier Adjoint

Le Président de la Communauté de
l'Agglomération Dijonnaise
Pour le Président, le Vice-Président

Alain Millot

Michel Julien

La Vice-Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale

Le Directeur de la régie
personnalisée de La Vapeur

Françoise Tenenbaum

Frédéric Jumel

Le Directeur de la régie
personnalisée du Grand Théâtre

Olivier Desbordes